

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 968-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar)**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 13 avril 2015;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 mars 2015;

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 2 mars 2015;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 16 avril 2015;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 20<sup>e</sup> jour d'avril 2015

Céline LeBlanc  
Greffière